

COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-et-un juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt juillet, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 522-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Toutes les décisions prises, le seront en vertu des dispositions de la décision n° 14 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Était excusé : Benoit STEINMETZ

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	10

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Richard DUCHET, Directeur du Pôle Juridique, Dorothée SCHOTT, Directrice du Pôle Enfance et Social, Didier BECK, Directeur du Pôle Environnement, Katia PEPPOLONI, Directrice du Pôle Développement territorial, Thomas HERBER, Directeur du Pôle Travaux, Bâtiments et Urbanisme,

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du Service Institutionnel



1. Objet : Aides Communaires aux Entreprises – attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 adoptant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 18 du Conseil de Communauté du 25 septembre 2018 modifiant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 19 du Conseil de Communauté du 25 juin 2019 modifiant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 26 du Conseil de Communauté du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération n° 10 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 14 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Vu l'accord de la commission permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2020 pour le renouvellement de la convention ACE avec la CCCE,

Considérant la création en 2017 par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de l'Aide Communautaire aux Entreprises (ACE) visant à soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Cette aide prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises).

Considérant que cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activités.

Six dossiers ayant été soumis au comité de pilotage ACE du 25 juin 2020 puis transmis pour avis aux membres de la Commission « Aménagement de l'espace et Développement économique » en date du 3 juillet 2020. La liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide est annexée au présent document.

Après avis favorable du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 25 juin 2020,

Après avis favorable de la Commission « Aménagement de l'espace et Développement économique » en date du 3 juillet 2020,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau en annexe,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité des voix ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

2. Objet : Divers - Subvention exceptionnelle pour l'association d'intérêt communautaire - District Basket Club

Le District Basket Club à Rodemack, club d'intérêt communautaire a sollicité une participation financière de 2 390,00 € pour l'achat de sweats aux couleurs du club et de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à destination des équipes jeunesse et senior.

Cette action de communication est un vecteur fort de la politique sportive de la CCCE. Elle démontre tout l'intérêt que l'institution porte à la pratique d'une activité sportive dans les meilleures conditions matérielles possibles.

Après devis soumis à la CCCE, afin de ne pas grever fortement le budget de l'association sportive et dans le cadre d'une régularisation, il est demandé au Bureau Communautaire d'accéder à la requête du District Basket Club à Rodemack.

Vu la délibération n° 14 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer aux demandeurs une subvention exceptionnelle de 2 390,00 €, au titre des actions de communication,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité des voix ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 19 h 45.

Le Président,
Michel PAQUET

